



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

7 décembre 2022

Relevé de décisions

Etaient Présents : MM. BERAL, PAOUR, MERLIOT, MULLER, LE BOUILLE, BELLON (représentant également M. LEMASSON), DEVOS, KROEMER, JEHANNO, BORG, SENEZ, SALMON, RUIZ, DAROUX, GOBILLOT

Etaient Excusés : MM. RAIMBAULT, SY (représenté par M. DAROUX), LEMASSON (représenté par M. BELLON)

La réunion s'est tenue en visioconférence.

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

16 membres sur 17 sont présents ou représentés.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1. Validation de la convention FFBB/LNB

Après discussion, les membres du Comité Directeur décident à la majorité (1 vote contre) de valider la rédaction de la convention FFBB/LNB.

La convention FFBB/LNB sera transmise aux membres de l'Assemblée Générale LNB dans les meilleurs délais et sera soumise à leur approbation lors de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2022.

Le Président
M. Alain BERAL

Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT